Retour sur la conférence RSL du 25 avril

"Fédéralisme européen et Etat de droit en France"

Il y a eu peu de participants (une dizaine). Les débats, de bonne qualité, ont été filmés. Je n'ai pas appris grand chose de nouveau, sauf quelques éléments sur l'état de droit.

Ce que j'ai retenu des interventions :

1- Fréderic Viale et JM Coulomb : quand l'UE parle d' "*économie sociale de marché*", de "*plein-emploi*", il faut comprendre que la puissance publique doit intervenir, mais uniquement pour assurer le bon fonctionnement des marchés (ordolibéralisme) et pour lever les obstacles qui empêcheraient les entreprises d'embaucher. En fait, l'objectif principal est la stabilité des prix (2% d'inflation est tolérée), ce qui commande aussi la politique monétaire.
Rappel sur la constitutionnalisation des politiques néolibérales par les traités et l'impossibilité pratique de changer ces traités, du fait de la règle de l'unanimité.
L'UE est une machine à fabriquer du droit, en dehors de tout processus démocratique. Il est envisagé de modifier les règles du droit social, en vue de permettre d'appliquer le droit social du pays d'origine en cas de détachement des salariés. Le "green deal" et la transition écologique ne sont plus à l'ordre du jour pour l'UE, ce ne sont plus que des freins à la compétitivité des entreprises. Le vote du budget est rigoureusement corseté par la priorité imposée au désendettement. L'agriculture est sacrifiée par les traités de libre-échange contre la vente de voitures et de produits chimiques.

A noter que la Slovaquie a voté la supériorité de son droit national sur le droit européen.

2- Diane Le Béguec : l'Etat de droit doit apporter une sécurité juridique qui permet d'assurer l'absence d'arbitraire, de garantir les droits et libertés et la séparation des pouvoirs . La hiérarchie des normes est justifiée par la hiérarchie des pouvoirs et la hiérarchie des légitimités. Les responsables politiques ont tendance à se défausser sur les juges afin de ne pas assumer leur responsabilité politique. La Cour de Justice Européenne tend à renforcer ce pouvoir des juges sur la politique.

Michel Lamboley : il y a un problème de légitimité du pouvoir du droit et des juges quand la loi n'a plus de légitimité démocratique.

André Bellon : on veut nous imposer l'idée que l'UE est toujours un progrès. Le refus du résultat du référendum de 2005 constitue le péché originel des politiques actuelles. La conception actuelle amoindrie de l'Etat de droit risque de tuer la politique, si celle-ci n'est plus l'expression de la volonté générale. Les partis politiques ont cassé la dynamique

Christophe